

Recensement : la commune recherche 7 agents recenseurs !

Le recensement général de la population est effectué sous l'égide de l'Insee. Il est réalisé une fois tous les cinq ans dans les communes de moins de 10 000 habitants ; en 2024, la commune de Saint Jean en Royans est donc concernée.

Pour la campagne de 2024, la commune de Saint Jean en Royans recherche 7 agents recenseurs.

Sous l'autorité du coordonnateur communal, les agents recenseurs procéderont à la collecte des informations sur le terrain auprès des habitants du 18 janvier au 17 février 2024.

Les personnes intéressées par ce travail rémunéré sont invitées à envoyer leur curriculum vitae ainsi qu'une lettre de motivation **avant le 20 octobre 2023** à l'adresse suivante :

Par courriel : direction@mairiesaintjeanenroyans.fr

Ou à :

Monsieur le Maire

Place de la Mairie

26190 SAINT JEAN EN ROYANS

MISSIONS :

- Se former aux concepts et aux règles du recensement

- Effectuer la tournée de reconnaissance : repérer l'ensemble des adresses de son secteur et les faire valider par son coordonnateur

- Assurer la collecte des données concernant les logements et les personnes habitant un secteur défini de la commune

- Assurer le suivi des dossiers par adresse et tenir à jour son carnet de tournée
- Rendre compte régulièrement de l'avancement de son travail et restituer les questionnaires renseignés

- Restituer en fin de collecte l'ensemble des documents

PROFIL :

- Être complètement disponible et libre de tout engagement pendant la période du recensement
- Discrétion, confidentialité et neutralité
- Ténacité et grande disponibilité quotidienne (collecte et restitution des questionnaires en journée mais également en soirée, travail obligatoire le mercredi et le samedi)
- Rigueur et organisation pour restituer les informations dans les délais
- Aptitudes relationnelles, capacité au dialogue

INFORMATIONS SUR LE POSTE :

Type d'emploi : emploi saisonnier d'un mois, à compter du 18 janvier 2024. Prévoir également d'être disponible pour deux demi-journées de formation ainsi que le temps nécessaire à la reconnaissance de son secteur début janvier. Rémunération au réel par questionnaires récoltés et forfaitaire pour la formation et la tournée de reconnaissance. Indemnité des frais kilométriques selon barème en vigueur.

Poste ouvert à toute personne majeure véhiculée.

Pour tous renseignements, veuillez contacter la Mairie

Courriel : direction@mairiesaintjeanenroyans.fr

Téléphone : 04.75.47.35.45